

4. Rapport d'activité (Bertrand KEREZEON)

Nous voici déjà à notre troisième assemblée générale et donc à notre troisième rapport d'activité. Que de chemin parcouru depuis ce 28 juin 2023, jour de création de notre fédération départementale ! Depuis lors – et ce fut plus que jamais le cas en 2025 –, ce n'est qu'un flux ininterrompu de dossiers, petits et gros, demandant chacun de l'investissement en temps et en énergie, de visios et de réunions en tous genres, internes et externes, de multiples rapports et autres comptes-rendus, des mails par centaines et par milliers, des décisions à prendre, des accords à trouver. Avec toujours le risque de ne pas faire assez bien, assez vite, le souci d'être à la hauteur des attentes de nos membres, associations et individuels, la lucidité nécessaire, aussi, pour ne pas s'épuiser à la tâche et se souvenir que nous restons des bénévoles, des bénévoles certes engagés dans la défense de la Nature et de l'environnement, au service de l'intérêt général, et sans cesse confrontés à l'urgence de la situation.

Etant une fédération départementale de France Nature Environnement – un mouvement, faut-il le rappeler, fort de plus de 6 300 associations, comptant quelque 900 000 membres, adhérents, militants –, FNE Loire-Atlantique (ou si l'on préfère, FNE44) est une APNE généraliste dont l'activité se développe selon trois axes majeurs :

I - Le premier axe à évoquer est l'axe fédéral. FNE est une remarquable mise en pratique de l'idée fédéraliste. Toutes ensemble, petites ou grandes, locales ou non, ces milliers d'assos sont plus fortes, plus efficaces, plus respectées. Chacun des échelons – national, régional, départemental – bénéficie des moyens humains et financiers, des compétences et de la communication des deux autres.

Nous savons pouvoir nous appuyer, si besoin est, sur l'équipe salariée de FNE PdL et tout particulièrement sur son directeur, Xavier Métay, sa spécialiste Eau, Noémie Morel, son spécialiste Energies renouvelables, Valérian Poyau, et son juriste, Benjamin Hogommat. Et c'est à Jean-Pierre Duval et Christine Erceau que revient la tâche d'assurer le lien avec FNE PdL en représentant FNE44 à son CA.

Cette structure fédérale perdure depuis 1968. Une telle résilience n'est possible qu'à la condition que les multiples fédérations et assos locales jouent le jeu et adoptent des positionnements et des modes d'action qui ne soient pas, et à tout le moins pas systématiquement, aux antipodes des options choisies au niveau national ou dans les autres régions.

Les assos locales conservent néanmoins une très large autonomie et, en vérité, je crois pouvoir dire que celles qui sont devenues membres de FNE44 n'ont eu à remettre en cause aucune de leurs pratiques de terrain, aucun de leurs positionnements. Elles ont été, au contraire, confortées à cet égard par le soutien « moral » et à l'occasion financier et juridique qu'apportent bureau et CA au niveau du 44.

Nous sommes particulièrement attentifs à ce que chaque association trouve son compte et se sente bien au sein de FNE44. Et ce, sans favoritisme aucun, quand bien même tel ou tel dossier du moment ou au long cours nécessite une attention toute particulière.

Une mention spéciale pour le cycle proposé par FNE PdL, dans le prolongement du cycle de 2024 « Comprendre et connaître les carrières », organisé en partenariat avec l'UNICEM, l'union nationale de huit syndicats représentant les industries extractives et les fabricants de matériaux de construction. Que l'on puisse ou non avoir des réserves sur la démarche, ce cycle est une bonne illustration de ce que peut apporter à notre fédération départementale et à ses membres l'échelon régional de FNE. A été proposé en 2025 un cycle de webinaires et de réunions couplées à des visites de carrières axées à chaque fois sur un thème donné. Ceci constituant aussi une bonne illustration du deuxième axe de FNE.

Il - Le second axe qui sous-tend l'activité de FNE44 et que je vais développer un peu, c'est l'axe du dialogue environnemental. Les fonctionnaires et services instructeurs des ministères, des services préfectoraux, de la DREAL (la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), de la DDTM (la Direction départementale des Territoires et de la Mer) sont demandeurs de ce dialogue de qualité, de cette capacité d'écoute et d'échange, pour ne pas avoir en face d'eux, dans les réunions et les commissions, que des industriels grands adeptes du greenwashing, des agriculteurs productivistes, des chasseurs, des élus tout acquis aux intérêts agricoles ou trop conciliants, qui n'ont pas encore mis à jour leurs logiciels de gouvernance dépassés.

C'est ainsi que nous avons participé en janvier 2025 à une visio de la DDTM sur les Haies et à une visio de la DREAL pour un bilan de début d'année et un point de situation avec les assos de protection de la nature et de l'environnement, les APNE ; le 6 mai ce fut au tour du CD44 de faire avec nous le bilan de notre Contrat Loire-Atlantique Nature axé sur l'eau ; le 22 mai nous étions au lancement de la Cellule loup par la préfecture ; le 18 juin, nous étions à la DDTM avec les autres APNE pour la grande réunion annuelle du Comité Départemental des Aires Protégées ; le 3 juillet la DREAL organisait une visio sur les gros dossiers industriels de l'estuaire ; et le 9 septembre, celle-ci organisait sa grande rencontre annuelle avec les APNE ; enfin, le 2 décembre, nous avons rencontré M. Antoine Roulet, nouveau responsable du service Eau et Environnement de la DDTM, accompagné de M. Noury, chef du bureau Biodiversité, en remplacement de Mme Marine Renaudin, devenue nouvelle responsable régionale de l'ONF et que les Amis de la Forêt du Gâvre, qui, par ailleurs, ont intégré le réseau Forêt de FNE, sont donc amenés à rencontrer régulièrement.

FNE44 est là aussi pour essayer d'agir en amont, d'alerter ou de susciter des interventions

avant que les décisions ne deviennent définitives, que les arrêtés ne soient publiés, que les travaux ne commencent, que les dommages ne deviennent irréparables, et ce, que soient prévues ou non des mesures compensatoires. Les impératifs du combat à mener pour qu'un projet soit abandonné ou plus ou moins amendé dans le bon sens nécessitent souvent, pour les personnes ou les associations locales en première ligne, des actions de terrain militantes, engagées et déterminées. Mais il faut aussi pouvoir donner sa chance au dialogue, explorer le chemin du compromis, trouver peut-être une sortie « par le haut » acceptable par les porteurs de projet, en faisant, si tant est que cela soit possible, des propositions audibles des parties opposées, sans surenchère ni jusqu'au-boutisme. C'est le rôle que peut jouer utilement FNE.

Cependant, rechercher un compromis acceptable, ce n'est pas accepter la compromission, ni désavouer nos associations membres. La concertation et la bonne volonté ont leur limite. Ainsi, au niveau national, dès septembre 2023, six assos dont FNE ont préféré quitter le Groupe national Loup face au scandaleux Plan Loup proposé par un Etat qui, poursuivant sur sa lancée, a encore augmenté fin 2025 les possibilités d'abattage de cette espèce pourtant protégée.

Et, au niveau du 44, nous avons préféré refuser de nous prêter au dangereux cas d'école d'une réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS) – celle des Traicts du Croisic, largement située sur le domaine public maritime – dont la gestion a été accordée à la Fédération des chasseurs de L-A, et nous avons décidé en conséquence d'attaquer l'arrêté d'une préfecture tout acquise à cette très mauvaise idée.

Trois points concernant cet axe du dialogue environnemental.

Premier point : ce dialogue s'exerce également à travers les **commissions** officielles dans lesquelles un siège nous a été attribué, que ce soit au nom de FNE PdL ou, de plus en plus à l'avenir, au nom de FNE44 dès lors que nous aurons obtenu notre agrément environnemental puisque nous avons désormais trois années d'existence. Citons tout particulièrement le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, où siège Jean-Paul Lecomte) et la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, où siège Christine Erceau), la Cellule Loup de la préfecture, divers Comité de pilotage ou COPIL comme celui de la Zone de captage du Plessis-Pas-Brunet, le COPIL des sites Natura 2000 de l'estuaire de la Loire externe, le COPIL Natura 2000 Mor Braz (ZPS), le COPIL du marais de la Giguenais, le COPIL de suivi du lac de Vioreau, le COPIL dédié à la Stratégie régionale biodiversité 2024-2030, etc., etc.

Deuxième point : nous avons, cette année encore, déposé un nombre conséquent de **contributions** dans le cadre des nombreuses concertations et enquêtes publiques ; citons, à titre d'exemple, les contributions qui concernaient l'arrêté chasse 2025-26, et tout particulièrement la scandaleuse période complémentaire de chasse au blaireau ; le CRA prévu à Nantes et qui ne pourra qu'impacter négativement ce qui reste de naturalité dans la ZAC du Champ de Manœuvre ; le pôle de traitement des déchets de la prairie de Mauves à Nantes ; le SDAGE Loire-Bretagne ; les divers projets de décarbonation dans l'estuaire tels que Eole, Take Air et autres GOCO2 (transport et liquéfaction du dioxyde de carbone des grands cimentiers) ; le projet GILA de RTE pour le Renforcement électrique de la façade atlantique ; le projet Nord Loire-Atlantique avec création d'un nouveau poste électrique ; le projet de halte ferroviaire à Nantes-Atlantique ; la campagne 2025 de stérilisation des oeufs de goélands au Croisic ; la capture de sauvegarde et le transport de Hérisson d'Europe dans le cadre de la ZAC de Nantes Nord ; etc.

A tout cela s'ajoutent nombre de **courriers**, de **contacts** et de **rencontres** les

avec

administrations, mairies, communautés de communes, notamment concernant des haies, des chemins ruraux, des PLU et PLUi, des aménagements routiers ou urbains, etc. Citons en particulier notre rencontre avec M. Guitton qui était alors maire d'Orvault et vice-président de Nantes Métropole en charge du Cycle de l'eau et de la biodiversité, accompagné de Mme Marcadet, Responsable du service Recherche & Biodiversité de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes ; c'est à lui que l'on doit l'Observatoire de la biodiversité métropolitaine ; à mentionner également notre rencontre avec le président et le conseil d'administration d'Atlantic'eau.

Et n'oublions pas la communication, les sollicitations venues de journalistes et les communiqués que nous avons adressés à la presse. Christine est intervenue sur FR3, moi-même à TéléNantes et Jacques-Yves en radio et par téléphone.

Troisième point : commissions, réunions, concertations, communiqués : très souvent nous sommes présents aux côtés de la LPO et de Bretagne Vivante (dont les antennes de L-A sont membres de FNE44) et nous sommes alignés sur les mêmes positionnements. Tout le monde sait bien que l'union fait la force. Cette bonne entente, cette **approche** souvent **unitaire**, et cette même appréciation des dossiers et des modalités d'action sont un atout extrêmement précieux qu'il nous faut d'autant plus cultiver et préserver que, à l'évidence, l'écologie est à la peine en ces temps de grand détricotage législatif et réglementaire.

III - A côté de l'axe fédéral et de l'axe du dialogue environnemental, il en est un troisième qui a toute son importance, et mérite même sans doute d'être considéré comme déterminant. Il s'agit de l'axe de l'action juridique. Lorsque le dialogue est bloqué, qu'il n'y a plus rien à discuter, que les décisions sont prises et les arrêtés signés, il reste les voies de recours auprès du tribunal administratif, au besoin devant la cour d'appel, voire jusqu'en Conseil d'Etat. Et là aussi, justement, et fort heureusement, nous nous retrouvons souvent aux côtés de Bretagne Vivante et de la LPO, et en soutien de nos associations membres – étant entendu que nos membres ont toute latitude pour engager des recours de leur propre chef, mais qu'il ne nous est évidemment pas possible de nous engager à tout coup dans une procédure juridique à leurs côtés. Il est logique que nous allions plutôt sur des dossiers de dimension départementale, tout comme FNE PdL intervient plutôt sur des dossiers d'ampleur régionale. Avec certes, pour l'instant, les limites que nous impose notre absence d'agrément environnemental. Et sans oublier que la signature préfectorale avalisant des projets défavorables à l'environnement qui ne sont que rarement retoqués est aussi une manière insidieuse d'épuiser un monde associatif financièrement en souffrance en le forçant à multiplier les procédures. Je ne m'étendrai pas ici sur ces dossiers complexes et m'en tiendrai à citer les deux suivants :

- Le dossier, déjà mentionné, de la réserve de chasse et de faune sauvage des Traitcs du Croisic : de conserve avec la LPO et Bretagne Vivante, nous avons fait un communiqué de presse, suivi d'une conférence de presse sur site, à Sissable dans les marais salants de Guérande, puis nous avons engagé un recours, car il nous est impossible de ne pas réagir avec force face à ce qui risque d'établir un très fâcheux précédent, susceptible de devenir la règle, des chasseurs en plein conflit d'intérêts, au surplus dans un site d'exception et en faisant, fort mal, usage des données collectées depuis de nombreuses années par les seuls naturalistes.

- Et le dossier à tiroir de la carrière Heidelberg de Saint-Colomban (sans oublier le maraîchage industriel de Biodeas) ; le préfet a récemment donné son feu vert à l'extension et, dans cette nouvelle phase, c'est pas moins de trois recours qui vont être déposés prochainement, concernant le SCOT Pays de Retz, la Mise en compatibilité de Saint-Colomban, et l'Arrêté préfectoral, pour bloquer l'extension de la carrière Heidelberg ; FNE44

du PLU
carrière

se retrouvera aux côtés de la LPO 44, mais aussi du Collectif Carrière Tahun et bien sûr de La Tête Dans Le Sable, et de trois autres structures.

Saluons au passage le travail, sur cette affaire comme les autres, des avocats Thomas Dubreuil et Maxime Le Borgne, ainsi que de la juriste de Bretagne Vivante, Morgane Quintard, et du responsable juridique de FNE PdL, Benjamin Hogommat, qui a prodigué deux nouvelles formations, sur la loi Littoral et sur les risques littoraux. Et rappelons les deux sessions sur la gouvernance de l'eau et la protection des captages, assurées en juin par Noémie Morel et Catherine Belin.

Par delà ces trois axes (fédéralisme, dialogue environnemental, droit et justice), je tiens également à mettre en évidence, parmi ce foisonnement d'activités, les quelques évènements suivants :

- La conférence embarquée Nantes-Saint-Nazaire-Nantes qui malgré un 29 juin particulièrement chaud, même sur l'eau, a permis à un Jean-Yves Tenaud intarissable d'érudition de nous en apprendre beaucoup sur l'histoire et les richesses naturelles de l'estuaire.
- L'opération La Belle Plage à Saint-Brévin, La Turballe, Piriac-sur-Mer et Pont Mahé pour des plages propres, des eaux de baignade non contaminées, des laisses de mer préservées.
- La Fête de l'eau, organisée le 5 octobre à Pontchâteau par le Parc Régional de Brière et le Syndicat du Bassin Versant du Brivet, une manifestation durant laquelle nous avons partagé un stand aux côtés de BISE et du Collectif Sans Pesticides, tous deux membres de FNE44 et très impliqués sur ces questions ;
- Le très remarquable colloque Erdre Vivante 2025, organisé le 5 décembre dernier à la Manu par la Fédération des Amis de l'Erdre.
- Les différentes mobilisations protestataires auxquelles nous avons participé : le soutien à l'OFB devant la préfecture fin janvier ; les manifestations de Redon du 22 février et de Rennes de ce 10 janvier dernier, avec 70 organisations, pour la signature préfectorale du SAGE, le nouveau Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux dont l'adoption marquerait un réel progrès en matière de pesticides et de zones humides, mais dont ne veulent plus en l'état des syndicats agricoles majoritaires très remontés et vindicatifs ; et la manif devant la nouvelle usine à 6 millions d'euros destinée au traitement de l'eau du captage de Nort-sur-Erdre, avec ses problèmes de nitrates, de pesticides et de PFAS et les insuffisances de la ZSCE, la zone soumise à contraintes environnementales.

On le voit, l'eau a été clairement au cœur de notre activité tout au long de l'année 2025. Cette question se retrouve à vrai dire d'une manière ou d'une autre dans presque tous les dossiers. Il est donc heureux qu'un groupe de travail Eau existe. Mais celui-ci a besoin de bonnes volontés pour le renforcer, le dynamiser, d'un animateur pour structurer et donner le cap, face à l'ampleur de la tâche.

Ce problème se retrouve d'ailleurs, à des degrés divers, dans les autres groupes de travail comme le groupe Energie, le groupe Carrières, le groupe Biodiversité ; et un groupe Mobilité mériterait d'exister. Quant au groupe de travail Mer et Littoral, il a rapidement trouvé ses marques sous l'impulsion d'Yves Calvez, avec la structuration d'un programme élaboré en collaboration avec FNE PdL et avec le réseau Nord Aquitaine, Manche Atlantique commun à FNE Bretagne et FNE PdL.

Une autre problématique s'est imposée au cours de l'année, au fur et à mesure de l'avancement du dossier, et est loin d'être terminée : c'est celui des permis de recherches minières Belenos, Epona et Taranis demandés par Breizh Ressources, filiale d'un groupe canadien, prospectant l'or et les métaux rares. Un dossier qui a suscité beaucoup d'effervescence, des communiqués, un comité de pilotage, une large mobilisation des assos et un réel engouement des médias.

Il convient de souligner la collaboration sur ce dossier minier comme sur le SAGE Vilaine à Redon et Rennes, et sur l'opération La Belle Plage, de FNE44, en Bretagne historique, et d'ERB, Eau et Rivières de Bretagne qui est un acteur incontournable de la protection de la nature et de l'environnement en Bretagne, aux côtés notamment de Bretagne Vivante et du Groupe Mammologique Breton, tous membres fondateurs de FNE Bretagne qui comprend 9 structures régionales et départementales, mais pas à proprement parler de fédés départementales, et près de 130 associations locales, soit plus de 33 000 membres.

Je souhaite achever ce tour d'horizon (non exhaustif) de l'année 2025 par un autre dossier emblématique de l'exercice écoulé et qui n'a pas fini de nous occuper. Celui-ci me paraît en effet illustrer de façon particulièrement exemplaire ce que FNE44 peut apporter à une asso locale, en l'occurrence l'ARALB, l'Association des Riverain.e.s et Ami.e.s de La Beaujoire. Il s'agit du dossier de la ZAC du Champ de Manœuvre, dans l'est de Nantes, un vaste programme de construction de logements, certains déjà construits, promettant rien de moins que d'« habiter la forêt » en ville, quand bien même cela jouxte la maison d'arrêt et probablement le futur centre de rétention administrative, le CRA, et que se trouvent menacés espèces protégées, bois classé et zones humides.

Un dossier exemplaire parce que l'asso locale s'est investie à fond sur le terrain, en particulier Erell et Lilia ; que le dialogue est devenu d'autant plus bloqué entre l'asso et Nantes Métropole Aménagement que l'asso a engagé plusieurs procédures en justice ; que, du fait de diverses initiatives et avec le concours de Mme Bonamy, élue de Nantes et NM, et présidente de NMA, cette structure n'a eu d'autre choix que d'accepter un dialogue constructif et soutenu avec FNE44 ; que ce dialogue a bénéficié de la présence dès notre deuxième réunion de Bretagne Vivante et de la LPO, déjà connaisseuses du dossier et qui ont permis d'avancer, une fois encore, à trois ; et qu'enfin un moratoire des constructions a pu être obtenu jusqu'aux municipales et à présent jusqu'à la fin des inventaires naturalistes en cours, soit jusqu'à l'été.

L'on verra bien ce que nous réserve la suite, mais il est clair qu'une prise de conscience s'est faite quant aux enjeux écologiques de ce qui subsiste encore, et l'on peut admettre que le bureau d'études actuel de NMA y est aussi pour quelque chose. Toute notre amitié au président de la LPO 44, Guy Bourlès, et à Olivier Orioux à ses côtés, et pour l'antenne Pays Nantais de BV à sa coordinatrice des activités bénévoles Marie-Claire Bouvier et à Frédéric Pallu qui a assuré un travail absolument remarquable.

Permettez-moi de conclure en rappelant simplement ce qu'écrivait Jean Dorst, qui fut entre autres un ornithologue d'exception et directeur du Muséum national d'histoire naturelle, dans l'avant-propos de l'édition de 68 de son fameux livre précurseur, Avant que nature meure, paru en 1965 aux éditions Delachaux et Niestlé et traduit en 17 langues :
« Il est encore temps. Mais il n'est que temps. Un peu plus tard, ce ne seront que des combats d'arrière-garde, précédant de peu la défaite de la nature qui sera aussi celle de l'homme et de sa civilisation ».

Mise au vote